

Coronavirus (COVID-19)

Trousse d'information générale

Les personnes désirant obtenir de l'information sur la situation du COVID-19 au Québec sont invitées à visiter le site Web [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

Toute personne qui pense être atteinte du COVID-19 ou qui souhaite obtenir des renseignements à ce sujet est invitée à composer, à compter du 9 mars 2020, le **1 877 644-4545**.

- Dans l'intervalle, la population peut, en tout temps, joindre **Info-Santé 811**.

Mesures de prévention générale

Les mesures d'hygiène reconnues sont recommandées pour tous :

- Se laver les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utiliser un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Observer les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez et se couvrir la bouche et le nez avec son bras afin de réduire la propagation des germes.
- Si vous utilisez un mouchoir en papier, le jeter dès que possible et se laver les mains par la suite.

Informations pour les personnes de retour de l'étranger

Le niveau de risque pour les Canadiens qui voyagent à l'étranger varie en fonction de la destination.

Il est recommandé de consulter le site Web [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus) afin de connaître les recommandations pour chaque pays.

Mesures aux frontières

Dans les aéroports canadiens

- Tous les passagers en provenance des pays affectés par le COVID-19 reçoivent un feuillet détaillant les recommandations à suivre.
- Les passagers qui se rendent aux bornes automatiques doivent également répondre à des questions spécifiques sur leur état de santé et leur histoire de voyage.

Personnes éprouvant des symptômes

- Les personnes qui indiquent éprouver des symptômes à l'aéroport sont évaluées par un agent de la quarantaine.
- La Loi sur la mise en quarantaine permet à cet agent de prendre des mesures appropriées en présence d'un risque potentiel pour la santé publique, comme ordonner que le voyageur soit transporté à l'hôpital pour y subir un examen médical.

Coronavirus (COVID-19)

Retour au pays des personnes n'éprouvant pas de symptômes

- Il est important que les personnes surveillent leur état de santé à leur retour au pays. Il se peut qu'elles aient été en contact avec le nouveau coronavirus pendant leur séjour à l'étranger.
- Pour une période de 14 jours à partir de la date de votre retour au Canada, l'Agence de santé publique du Canada demande de surveiller l'apparition de fièvre, de toux et de difficultés à respirer.
- Si une personne présente ces symptômes, elle doit s'isoler à la maison le plus rapidement possible et appeler immédiatement les autorités de santé publique compétentes.

Recommandations particulières

- Toute personne ayant voyagé dans les régions du monde à risque de contagion au cours des derniers mois doit :
 - Limiter ses contacts avec d'autres personnes durant les 14 jours à compter du jour où elle a commencé son voyage vers le Canada. Cela signifie l'auto-isollement et de rester à la maison.
 - Communiquer avec l'autorité locale de santé publique dans les 24 heures suivant son arrivée au Canada.